

"Jeunesse : un pas en avant"
Identifier les synergies permettant d'améliorer les politiques publiques pour la jeunesse

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Je remercie le Comité des régions et l'*Association Européenne des Autorités Régionales et Locales pour l'Apprentissage tout au long de la Vie* de m'avoir invitée à prendre la parole sur les politiques publiques relatives à la jeunesse.

Les commissions Culture et Emploi du Parlement européen travaillent beaucoup sur ce thème dans un contexte de crise et de taux de chômage des jeunes particulièrement élevé.

Notre objectif est de faire preuve de réactivité en faisant des politiques en faveur de la jeunesse un moteur de relance en Europe. Les mesures d'austérité mises en place par les États membres ne peuvent pas être une fin en soi et nous souhaitons "contraindre" ces derniers (dans la mesure du possible !) à donner corps aux objectifs de la Stratégie UE 2020 en apportant des réponses transversales aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés.

La Stratégie UE 2020 contient des propositions très positives comme la "Stratégie pour des compétences et des nouveaux emplois", l'initiative "Jeunesse en mouvement", la "Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale", ou encore la "Stratégie numérique" et "l'Union pour l'innovation" qui abordent les problématiques jeunesse de façon transversale.

Je pense qu'il faut en effet apporter des réponses à la fois politiques, économiques, sociales et culturelles pour aider les jeunes à accéder aux droits, ressources et services qui leur permettront de s'émanciper et d'accéder à un emploi de qualité.

J'ai lu avec intérêt le document politique publié par Earl-All sur la jeunesse, dont je partage les préoccupations et je souhaiterais revenir sur différents points abordés.

Note L.F. du 07.03.2012 pour la conférence organisée par le Comité des régions et la *European Association of Regional and Local Authorities for Lifelong Learning*

1- Concernant l'autonomie des jeunes

1.1- L'abandon scolaire est un fléau contre lequel les politiques publiques ont un rôle majeur à jouer.

- Le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative sur la question le 18 octobre dernier et l'on y trouve un certain nombre de recommandations, concernant notamment :
 - les passerelles entre le système éducatif et le monde professionnel ainsi qu'entre les systèmes de formation,
 - la reconnaissance et la validation des connaissances acquises de manière non formelle et informelle,
 - le développement du sport, des activités culturelles, du bénévolat et de la citoyenneté active comme cadre à l'éducation non formelle et à l'apprentissage tout au long de la vie,
 - l'apprentissage des langues pour favoriser la mobilité des jeunes et les motiver à développer leurs propres centres d'intérêt et perspectives,
 - la numérisation de certaines méthodes pédagogiques et les compétences numériques.

- Également lié à la question de l'abandon scolaire, nous avons adopté la semaine passée en commission Culture un avis portant sur l'année 2013 qui sera l'année européenne des citoyens.
 - On n'insistera jamais assez sur l'importance de reconnaître et valoriser l'engagement associatif des jeunes qui non seulement participe d'une mobilisation citoyenne au service de l'intérêt général mais qui permet également au bénévole de se former, d'acquérir et de consolider des compétences, de développer des savoirs, des savoir-faire et également un savoir-vivre en communauté qui peuvent favoriser le maintien des jeunes en situation de risque dans le système scolaire (tout en favorisant par la même occasion leur transition vers le marché de l'emploi).

1.2- L'autonomie financière

L'émancipation des jeunes doit être renforcée par des mesures visant à assurer leur autonomie financière. Pour cela, il est nécessaire de défendre un changement de paradigme en ce qui concerne les transferts sociaux en direction des jeunes.

Aujourd'hui, on est loin du modèle de l'étudiant autonome ne vivant plus chez ses parents mais disposant de ressources familiales et sociales. Au contraire, il

entre maintenant dans l'âge adulte avec trois formes de handicap : des ressources familiales plus faibles, des emplois plus précaires, une plus faible prise en charge publique.

Or, le système actuel se fonde sur un versement des transferts directement aux parents et très peu de transferts sont versés directement aux jeunes. On pourrait envisager, comme le propose le mouvement écologiste en France, de mettre en œuvre un revenu universel sous forme de prestation monétaire versée à chaque individu tout au long de sa vie, ou, tout au moins, de créer un "revenu jeunes" qui viendrait se substituer entre 18 et 25 ans à tous les autres transferts perçus aujourd'hui par les parents ou par les jeunes. Ce changement de paradigme pourrait permettre d'intégrer les jeunes dans un système d'impôts et de transferts à même de promouvoir pleinement leur émancipation.

Sur la question, les groupes politiques au Parlement européen sont loin d'être unanimes et il est peu probable que nous parvenions à court terme à élaborer une position officielle sur la question.

2- Concernant l'accès des jeunes à l'emploi

2.1- Lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et contre la précarité des conditions de travail

Le Parlement européen a adopté le 6 juillet 2010 un **rapport sur la promotion de l'accès des jeunes au marché du travail, le renforcement du statut des stagiaires, du stage et de l'apprenti** qui invite le Conseil et la Commission à présenter une «**garantie européenne pour la jeunesse**» proposant le droit pour chaque jeune de l'UE de se voir offrir un emploi, un contrat d'apprentissage, une formation complémentaire ou un emploi combiné à une formation à l'issue d'une période de chômage maximale de 6 mois".

Ce rapport vise également à promouvoir une **Charte européenne de qualité pour les stages et les apprentissages**. Par le biais de cette Charte, nous souhaitons encourager les institutions européennes et les partenaires sociaux à s'engager à établir des cadres légaux et aux pourvoyeurs de stages et apprentissages de s'engager à instaurer des normes de qualité, à appliquer un code de conduite clair et cohérent pour le travail avec les décideurs publics en vue d'adopter un système d'accréditation pour garantir la reconnaissance des qualifications.

2.2- L'orientation professionnelle

Nous travaillons également sur la question de l'orientation professionnelle car créer un service d'orientation compétent pour l'orientation tout au long de la vie associant les régions, les États et les partenaires sociaux semble aujourd'hui incontournable pour contribuer au décloisonnement des filières, à la possibilité de réorientations, à la revalorisation de filières professionnelles et techniques.

Bien sûr, comme vous le savez, le Parlement européen ne dispose que de compétences d'appui en ce qui concerne les politiques relatives à la jeunesse, à l'éducation et la formation professionnelle.

En revanche, il dispose de compétences partagées pour la cohésion économique, sociale et territoriale et peut donc faire en sorte que les politiques relatives à la jeunesse soient prises en compte dans la politique de cohésion.

C'est d'ailleurs également le souhait de la Commission européenne, qui a adopté le 6 octobre dernier un ensemble de propositions législatives qui définiront la **politique de cohésion** de l'UE pour la période **2014-2020** et il incombe maintenant au Parlement européen et au Conseil de les retravailler en vue d'une adoption d'ici la fin de l'année.

3- Le rôle du Fonds Social Européen pour la jeunesse

La proposition de la Commission européenne concernant plus particulièrement le FSE est très positive, car elle prévoit une concentration des financements sur un nombre réduit d'objectifs liés à la Stratégie Europe 2020 et fait figurer parmi les thématiques phares :

- la promotion de l'emploi et le soutien à la mobilité professionnelle,
- l'investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie,
- le renforcement de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Ces fonds contribueront certainement à élargir les possibilités offertes aux jeunes et à améliorer leur insertion sociale.

Conclusion

Ces fonds étant destinés aux régions, leur bonne utilisation ne pourra pas se faire sans que les autorités locales ne s'approprient la Stratégie 2020.

Cela pourrait grandement favoriser la construction d'un nouveau pacte social pour la jeunesse, en mettant en avant les principes qui fondent le modèle de société que nous souhaitons promouvoir : émancipation, éducation, participation, solidarité, place du travail, droits humains.